

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 24 JUIN 2024

L'an 2024,
le 24 juin,
à 14 heures,

Au siège social, 13 RUE DE REIMS 29570 CAMARET SUR MER

Monsieur Alain CIROU, demeurant 8 BOULEVARD VOLTAIRE 75011 PARIS

Propriétaire de la totalité des 500 actions de 10,00 euros chacune émises par la société A C CONSULTANT,

Associé unique et seul Président de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Alain CIROU.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Alain CIROU, associé unique, a établi le rapport sur les opérations proposées à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Changement de l'objet social et modification corrélative des statuts ;
- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Création d'un nom commercial,
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

DÉCISION 1

L'associé unique décide de modifier, à compter de ce jour, l'objet social comme suit :

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

Vente de protections oculaires pour les observations scientifiques et toutes activités s'y rapportant.

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

En conséquence, l'article « Objet social » des statuts est modifié comme suit :

« La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

Vente de protections oculaires pour les observations scientifiques et toutes activités s'y rapportant.

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation. »

DÉCISION 2

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société de *PARIS (75) – 8 BOULEVARD VOLTAIRE* à *CAMARET SUR MER (29) – 13 RUE DE REIMS*.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 13 RUE DE REIMS 29570 CAMARET SUR MER. »

Le reste de l'article reste inchangé.

La société sera désormais immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER.

DÉCISION 3

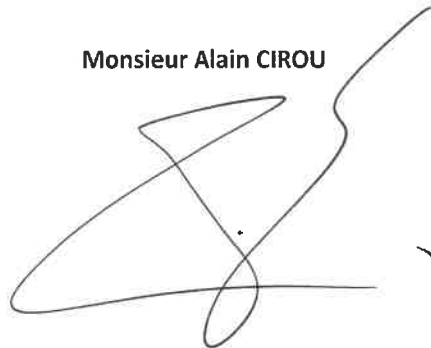
L'associé unique décide de créer un nom commercial : Eclipse Contact.

DÉCISION 4

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Alain CIROU

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a vertical stroke and a small checkmark-like flourish.